



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla (arrivée à 21h30), Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENT(E)S-EXCUSÉ(E)S : Mme FAYOLLE Julie, Mme GUYONNET Émilie, Mme LE MOAL Sylvie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. RAMBAUD Jérémy

ABSENTE : Mme AURILLON Noémie

POUVOIRS :

Mme FAYOLLE Julie donne pouvoir à M. GOURET Laurent
Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne
Mme LE MOAL Sylvie donne pouvoir à M. SOULARD Éric
Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie donne pouvoir à Mme COTTINEAU Cécile
M. RAMBAUD Jérémy donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel

Mme LELAURE Suzanne a été désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Mise à jour des indemnités des élus
4. Approbation de la candidature à l'opération régionale « Une naissance, un arbre »
5. Approbation de la modification simplifiée N°1 du PLU
6. Recueil des observations sur l'état d'avancement de l'étude « Plan guide »
7. Créer un COFIL Forum Habitat et énergie
8. Créer un COFIL Gruère (place de village + mobilité)
9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
10. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2023-007	19/01/2023	ÉCHOPPE	Chaussures de travail agent restaurant scolaire	118.80	
D-2023-008	20/01/2023	CALLI'HOP	Animation ateliers écritures	160.00	Animation pour la journée internationale des droits de la femme
D-2023-009	20/01/2023	RAFFAELLY CAROLINE	Atelier philosophique	160.00	Animation pour la journée internationale des droits de la femme
D-2023-010	23/01/2023	SIDER	Matériel ST	943.64	Plomberie
D-2023-011	23/01/2023	ÉQUIP JARDIN	Entretien sécateur à batterie service technique	142.80	
D-2023-012	23/01/2023	JPH DISTRIBUTION	Complément réparation de l'autolaveuse du resto scolaire	265.08	
D-2023-013	24/01/2022	SELF TISSUS	Achat de tissu pour couvrir les grilles d'expositions	137.70	Exposition 10-11-12/02/2023
D-2023-014	24/01/2023	ECO CO2 VENTURE	Convention Moby	11 311.20	
D-2023-015	25/01/2023	JPH DISTRIBUTION	Torchon vaisselle jetable Restaurant scolaire	166.02	
D-2023-016	26/01/2023	CHAMPION	Voirie	300.00	Fourniture pour écluse Croix Pasquier
D-2023-017	26/01/2023	JPH DISTRIBUTION	Hygiène gobelets manifestation	367.86	Panier pour le lavage des gobelets plus aisément et avec moins de manip et moins de temps à passer
D-2023-018	30/01/2023	ÉCHOPPE	Vêtements de travail Restaurant scolaire	554.40	
D-2023-019	31/01/2023	ELI	Nettoyage espaces verts	850.00	Jardin 04 rue de la vallée du havre + bâtiment sucrerie
D-2023-020	31/01/2023	SIDER	Chauffe-eau maison enfance	248.10	
D-2023-021	01/02/2023	BERGER LEVRAULT	Tablette de pointage pour le restaurant scolaire	757.99	En remplacement de la borne retournée qui n'était pas en adéquation avec le fonctionnement du restaurant scolaire
D-2023-022	01/02/2023	JPH DISTRIBUTION	Petit matériel pour le restaurant scolaire	298.27	Pichets, couteaux, fourchettes, assiettes...
D-2023-023	01/02/2023	SODIMAR	Numérotation	151.75	Complément numérotation villages
D-2023-024	02/02/2023	BERNER	Petit outillage/ consommable ST	362.27	
D-2023-025	02/02/2023	ELAN CITÉ	Révision radar pédagogique	192.00	
D-2023-026	06/02/2023	CHAMPION	Fournitures ST	926.53	Tubes pour signalisation (ped de panneaux)
D-2023-027	06/02/2023	GCÉLEC	Alarme incendie foyer des jeunes	413.23	
D-2023-028	08/02/2023	CHAMPION	Matériel ST	26.59	Petite quincaillerie pour réparation maison enfance
D-2023-029	08/02/2023	COUFFÉ AUTO	Remplacement pompe hydraulique camion benne	990.60	
TOTAL				19 844.83	

3. 2023-02-05 Mise à jour des indemnités des élus

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération N°2020-06-41 en date du 15 juin 2020 le Conseil Municipal avait fixé, sur la base de l'indice brut de rémunération de 1027, le régime des indemnités de fonction des élus municipaux comme suit :

ÉLUS	Taux (%)	Montant brut mensuel	Nombre	Montant brut total mensuel
Maire	38,40	1 493,53 €	1	1 493,53 €
Adjoint	14,30	556,18 €	6	3 337,08 €
Conseiller Délégué	4,55	176,97 €	3	530,91 €
Conseiller	2,50	97,24 €	13	1 264,12 €
TOTAL		2 323,92 €	23	6 625,64 €

Considérant la diminution du nombre de conseillers délégués, il convient de mettre à jour les indemnités des élus.

Il est rappelé que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

- La strate démographique dans laquelle s'inscrit la commune
- L'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1er janvier 2019 : IB 1027 - IM 830.
- Le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, etc.).
- L'assemblée délibérante qui détermine les indemnités applicables dans la limite du montant maximal.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus municipaux étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant les éléments de barème à prendre en compte ci-dessous :

1. DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Indice brut	1027	Au 1 ^{er} juillet 2022
IM	830	
Valeur du point	4.85	
Base brut	4 025.53 €	
Population 2023	2 592 habitants	Au 1 ^{er} janvier 2023

ENVELOPPE GLOBALE

ÉLUS	Base	Taux Maxi (%)	Montant brut unitaire mensuel	Nbre	Montant brut mensuel
Maire	4 025.53 €	51.60	2 077.17 €	1	2 077.17 €
Adjoint	4 025.53 €	19.80	797.05 €	6	4 782.33 €
TOTAL					6 859.50 €

2. RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE GLOBALE

2.1. INDEMNITÉS ACTUELLES

INDEMNITÉS ACTUELLES

ÉLUS	Base	Taux (%)	Montant brut unitaire mensuel	Nbre	Montant brut mensuel	
Maire	4 025.53 €	38.40	1 545.80 €	1	1 545.80 €	
Adjoint	4 025.53 €	14.30	575.65 €	6	3 453.90 €	
Conseiller Délégué	4 025.53 €	4.55	183.16 €	2	366.32 €	
Conseiller	4 025.53 €	2.50	100.64 €	14	1 408.94 €	
TOTAL					2 405.25 €	6 774.96 €
Différence par rapport à l'enveloppe global			84.53 €			

2.2. INDEMNITÉS PROPOSÉES À COMPTER DU 16 FÉVRIER 2023

INDEMNITÉS À COMPTER DU 16 FÉVRIER 2023					
ÉLUS	Base	Taux (%)	Montant brut unitaire mensuel	Nbre	Montant brut mensuel
Maire	4 025.53 €	38.40	1 545.80 €	1	1 545.80 €
Adjoint	4 025.53 €	14.30	575.65 €	6	3 453.90 €
Conseiller Délégué	4 025.53 €	5.60	225.43 €	2	450.86 €
Conseiller	4 025.53 €	2.50	100.64 €	14	1 408.94 €
TOTAL			2 447.52 €	23	6 859.50 €
Différence par rapport à l'enveloppe global			0.00 €		

Considérant l'exposé ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE**, à compter de la présente délibération, le régime des indemnités de fonction des élus municipaux comme suit :

INDEMNITÉS À COMPTER DU 16 FÉVRIER 2023					
ÉLUS	Base	Taux (%)	Montant brut unitaire mensuel	Nbre	Montant brut mensuel
Maire	4 025.53 €	38.40	1 545.80 €	1	1 545.80 €
Adjoint	4 025.53 €	14.30	575.65 €	6	3 453.90 €
Conseiller Délégué	4 025.53 €	5.60	225.43 €	2	450.86 €
Conseiller	4 025.53 €	2.50	100.64 €	14	1 408.94 €
TOTAL			2 447.52 €	23	6 859.50 €
Différence par rapport à l'enveloppe global			0.00 €		

Le tableau nominatif récapitulatif des indemnités allouées aux maire, adjoints, conseillers municipaux délégués et les conseillers municipaux.

- **DIT** que :
 - Ces taux votés s'appliqueront aux nouveaux indices de référence décidés par l'État,
 - L'indemnité perçue par les élus municipaux sera versée de la façon suivante :
 - ❖ Versement mensuel pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués
 - ❖ Versement trimestriel pour les conseillers municipaux
 - Chaque année, des crédits suffisants seront inscrits au budget communal.

4. 2023-02-06 Approbation de la candidature à l'opération régionale « Une naissance, un arbre »

Présentation : Laurent GOURET et Yves TERRIEN

L'action : une naissance, un arbre

Soutenir les communes et EPCI volontaires pour planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état-civil

L'objectif

L'arbre est au cœur du paysage ligérien avec : 11 % du territoire en forêts et 160 000 km de haies constituant le bocage.

Au travers de cette opération régionale « Une naissance, un arbre », chaque bébé ligérien (40 000 naissances comptabilisées par an en Pays de la Loire) pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Au titre de cette opération, la Région apporte un financement aux collectivités volontaires, à hauteur de 15 € par arbre planté.



Exemple de plantations réalisés dans le cadre du dispositif régional « Une naissance, un arbre »

1. Objectif du projet

L'opération régionale « une naissance, un arbre » vient conforter la démarche de transition écologique de la municipalité. Elle complète concrètement son action environnementale de plantations à la Tricotière avec une haie bocagère de 570 arbres, et la projection d'une micro forêt de 150 arbres.

Le dispositif engage la commune sur 3 années.

L'opération « une naissance un arbre » a un rôle de sensibilisation et de mobilisation des citoyens. Les 25 enfants nés en 2022 deviennent parrains et marraines, chacun d'un arbre à travers cette opération.

2. Le dispositif de financement

• Les collectivités visées

Ce dispositif s'adresse aux communes s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée. Les communes et les groupements de communes ainsi adhérents au label « une naissance un arbre » bénéficieront d'une subvention régionale directe de 15 € par arbre.

• Les modalités de financement

L'aide financière régionale :

- Un financement régional forfaitaire couvrant les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle, de 15 € par arbre ;
- L'aide sera versée sur présentation d'un extrait du registre d'état civil indiquant le nombre de naissances de l'année écoulée et des justificatifs de la dépense liée aux plantations associées.

• Les modalités de candidature

Le dossier sera examiné au regard des critères suivants :

- Démarche qualitative et cohérente, répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers),
- Utilisation d'essences locales non ornementales présentes sur le territoire,
- Plantations protégées par du paillage biodégradable ou naturel,
- Projet pédagogique de sensibilisation de la population, des écoles, par invitation des familles concernées,
- Engagement de la commune à entretenir durablement les arbres inclus dans le projet.

3. Présentation du projet d'adhésion de la commune de Couffé à l'opération

Le choix du site de plantation (plan en dernière page) :

La parcelle municipale agricole de la Tricotière est le site idéal en raison de sa disponibilité et de sa vocation naturelle d'espace arboré, émergence de la ceinture verte du bourg souhaitée dans le plan guide. Cette opération de plantation sur cet espace illustre bien sa complémentarité avec les actions déjà engagées par la commune :

- La haie bocagère pour son rôle contre le ruissellement de l'eau et de restauration de la biodiversité,
- Projet de jardin partagé.

Le choix des arbres :

Le choix préalable s'est posé sur un panel d'arbres d'essences locales issues d'une production sur la commune de Couffé. Tenant compte des disponibilités d'arbres (essences et gabarits) de la pépinière Ripoché.

Les arbres de taille 200/250 cm, de 3 années (seul gabarit disponible) sont les suivants :

- Érable champêtre (3) ;
- Charme commun (3) ;
- Frêne commun (3) ;
- Chêne chevelu (3) ;
- Chêne sessile (3) ;
- Chêne pédonculé (3) ;
- Cormier (4) ;
- Alisier torminal (3).

Localisation, saison, préparation, plantation :

Le groupe projet jardin partagé propose d'élaborer un plan de plantation en arrière-plan de la haie intermédiaire, sous la forme de bosquet disposé parallèlement à la haie bocagère, les arbres espacés de 4 à 5m. Le groupe préconise de réserver l'espace proche du jardin partagé pour l'implantation d'un verger dans le cadre des opérations futures en 2024 ou 2025.

La plantation pourrait s'effectuer le samedi 25 Novembre à la Ste Catherine avec la participation des familles des parrains et celle des citoyens.

La préparation des sols (trous de plantation, amendement) est prévue en septembre par les services technique municipaux associant une prestation pour les travaux de mini-pelle.



• **Communication et sensibilisation :**

La plantation est envisagée sous la forme d'évènement participatif et citoyen autour des enjeux de la transition écologique, du rôle des arbres et des haies bocagères. La forme de cet évènement est à définir à ce jour, les familles des parrains seront les premières invitées à participer.

L'attribution des différentes essences est aussi à préciser, choix des familles, attribution d'office ?

Les canaux standards de communication seront mis en œuvre : Couffé-info, intramuros, invitation personnelle des familles, presse.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Plan de financement prévisionnel						
DÉPENSES (€)				RECETTES (€)		
Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC	%	Postes de recettes	Montant	%
Pépinière - Achats arbres (TVA 10%)	675.00	742.50	56.45	Financement de la Région (25 arbres à 15 € l'unité)	375.00	31.36
Fournitures (tuteurs, attaches, divers) (TVA 20%)	312.50	375.00	26.13	S/TOTAL	375.00	31.36
Travaux de minipelle (TVA 20%)	208.33	250.00	17.42	Autofinancement de la Commune de Couffé	820.83	68.64
TOTAL	1 195.83	1 367.50	100	TOTAL	1 195.83	100

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature de la commune de Couffé à l'opération régionale « Une naissance, un arbre »
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- **DEMANDE** une subvention d'un montant de 375,00€ à la Région Pays de Loire au titre de l'opération régionale « Une naissance, un arbre »
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision

5. Approbation de la modification simplifiée N°1 du PLU

Sujet Reporté

6. Recueil des observations sur l'état d'avancement de l'étude « Plan guide »

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Voir pièces jointes :

- PLAN GUIDE balade urbaine du 28 janvier 2023
- PLAN GUIDE - SCÉNARIOS - R3 - Graine de Couffé_20.01.2023-1
- PLAN GUIDE CARNET DE BORD élus

La présentation de ce sujet animée par Leïla T., encadrée par Frédéric D. (maître du temps) et Laurent G. (distribution de la parole) n'était pas un exercice facile. Toutefois la qualité de la présentation conjuguée à la bonne écoute et aux échanges respectueux des élus a permis la réussite des débats. Merci à l'ensemble.

Ci-après l'enregistrement du débat :

https://mairiedecouffe44521.sharepoint.com/:f/s/collaboration/EtVilxflmTdEp2cCGdXcJYYBtbR9O392NAdeC02JwFG6_g?e=Xchxc4

Récapitulatif du déroulé des débats et des conclusions qui en ont suivi :

PowerPoint	Sujet	Timing	Conclusion
Diapo 3	Sujets liés à la démarche cœur de bourg à traiter par ailleurs	0'00'00 – 0'01'20	Créer des groupes de travail dédiés pour ces 4 sujets : <ul style="list-style-type: none"> - Foot - Halte-garderie - MAM - Stockage des assos
Diapo 4-5	Présentation des résultats quasi unanimes	0'01'20 - 0'08'13	Validation des scénarios pour ces secteurs
Diapo 6	Présentation des sujets discordants	0'08'13 - 0'10'28	
Diapo 7	Secteur A Mairie	0'10'28 - 0'18'20	Exclure le scénario « y habiter » ; et « extension à l'étage ». Examiner en phase esquisse les 2 scénarios « extension mairie avec parcelle adjacente » et « maison des assos / halte-garderie »
Diapo 8	Secteur G Le Presbytère	0'18'20 – 0'50'55	Exclure le scénario « y habiter » Examiner en phase esquisse les 2 scénarios « mairie » et « tiers lieu » pour le presbytère.
Diapo 9	Secteur E Plaine des sports : Terrains de tennis et local jeune	0'50'55 – 1'02'38	« Terrains de tennis » : pas prioritaire. « Local jeune » : pas sur ce secteur
Diapo 10	Secteur E Plaine des sports : Scénario création de 2 terrains de foot	1'02'38 – 1'16'52	Exclure scénario « création de 2 terrains »
Diapo 11	Secteur D : terrain de foot et multisport (stade municipal actuel)	1'16'52 – 1'25'30	Exclure scénario « y habiter »
Diapo 12	Calendrier et méthode	1'25'30 – 1'30'25	Ouvrir le COPIL à l'ensemble du CM pour les 3 réunions à venir.
	Groupes de travail sur des sujets dédiés (débat plus décousu...)	1'30'25 – 1'38'41	Création d'un groupe de travail « terrain de foot » avec Fabrice BI, Laurent G., Thierry R., Daniel P., Frédéric D..

7. Créer un COPIL Forum Habitat et énergie

Présentation : Joseph BRULÉ

Fiche-Projet

Nom du projet : Forum Habitat et énergie le samedi 10 juin

Référent élus :

Commission : urbanisme /économie / (bâtiments ?)/ Transition écologique

CCOPIIL dédié : Leïla THOMINIAUX, Joseph BRULE, ...

Référent administratif : Emmanuel GERARD

<p>Les constats/Les besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui motive le projet ? en s'appuyant sur des éléments factuels • Eléments juridiques à prendre en compte 	<p>La modification du PLU a identifié de nouveaux changements de destination d'anciens bâtiments agricoles : la commune souhaite donner la possibilité aux propriétaires de s'informer sur les possibilités de rénovation. Des études structurantes pour la commune doivent se terminer en juin (Tricotière, Cœur de bourg) : pour mutualiser les efforts et les dates, la restitution pourrait avoir lieu à la même date.</p>
<p>Les buts/les finalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • À moyen/long terme • Peut intégrer des valeurs 	<p>La rénovation énergétique est au cœur des enjeux de l'habitat, et les habitants des communes rurales n'ont parfois pas accès à l'information. La commune a aussi à cœur de mettre en avant ses entreprises et notamment ses artisans. Pour fédérer autour des enjeux d'habitat et d'aménagement, ce sera aussi l'occasion de restituer des études Tricotière et cœur de bourg</p>
<p>Les objectifs opérationnels (Spécifique/Mesurable/Accessible et At-trayant/réaliste)</p>	<p>Organiser un forum Habitat et énergie pour communiquer sur les projets de la commune, et sur les possibilités de rénovation pour les particuliers.</p>
<p>Les moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Humain • Matériel 	<p>Préparation de la salle polyvalente, des stands.</p>
<p>Partenaires /acteurs éventuels A associer au projet</p>	<p>COMPA, SEM Croissance verte Artisans Voix Mixtes, FAU</p>
<p>Les échéances Date démarrage/fin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phasage éventuel 	<p>Création du COPIL CM 16/02 Réunion de lancement avec artisans (21 février ?) Forum du 10 juin -> éventuellement 9 et 10 juin !!!</p>
<p>Estimation budgétaire (si connue)</p>	<p>Budget à construire</p>
<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • A quoi verra-t-on que le projet est réussi ? Sur quoi pourra-t-on s'appuyer pour le mesurer ? 	<p>Réalisation du forum Fréquentation des ateliers et stands</p>
<p>Points de vigilance/observations</p>	

Contenu proposé :

- Restitution Plan guide par Voix Mixtes
 - Atelier / conférence
 - Stand

Nouveau quartier Tricotière

- Atelier / conférence Tricotière par FAU
- Stand Tricotière
- Ateliers acteurs économiques / Tricotière : une information acteurs de la construction / lien pratiques écologiques
- Animation résidence seniors
- Animation jardin partagé

- Rénovation
 - Notaire/ juriste / agent immobilier
 - Info / changement destination (cf modification PLU)
 - Ateliers info Energie : COMPA + SEM Croissance verte (PTRE).
 - Possibilité de mettre un stand pour présenter les actions et donner les coordonnées de la PTRE. Prise en charge de l'intervention de croissance verte par COMPA.
 - Atelier / conférence pour avoir approche globale et générale de la rénovation : Comment mener un projet de rénovation efficace ?
 - Atelier / conférence sur production d'énergie renouvelable pour les particuliers : Possible intervention 1er niveau par la SEM et RECIT / EO-LA
 - Au près des artisans : Deux problématiques à aborder avec les artisans :
 - Artisans du bâtiment : acteurs de la rénovation énergétique. La PTRE existe, des aides sont disponibles. Ils sont aussi porteurs de cette information.
 - En tant qu'entreprise, besoin de rénover ses locaux ? Possible conseil.
- Dans le cadre du forum, les mobiliser :
- Vendredi soir lors de la mise en place du stand
 - ou Samedi matin 9h-10h avant l'ouverture du forum
- Énergie : développement des énergies renouvelables
 - RECIT, EOLA
 - Commission bâtiments : retour sur les études photovoltaïques
 - Commission bâtiments : retour sur les économies d'énergie
 - Exposition [APERCU](#) du CAUE
 - Village artisans : Couffé, puis Pays d'Ancenis ?
 - Acteurs de la formation ? MFR Riailé, CIFAM ? Pour encourager au recrutement apprenti
 - Associer Local jeune ?
 - Restauration sur place

Composition COPIL : Leïla T. – Joseph B. – Laurent G. – Daniel P. + artisans
NB -> Faire appel aux élus absents de ce CM

8. Créer un COPIL Gruère (place de village + mobilité)

Présentation : Roseline VALEAU

Fiche-Projet

Nom du projet : Gruère-Métellerie, un village vivant et apaisé

Référent élus : Joseph et Leïla

Commissions associées : Urbanisme / mobilité et voirie/ groupe sentiers/ patrimoine et tourisme

COPIL dédié : Joseph B, Leïla T, Roseline V, ...

Référent administratif : Emmanuel

Les constats/Les besoins

- ✓ Qu'est-ce qui motive le projet ? en s'appuyant sur des éléments factuels
- ✓ Éléments juridiques à prendre en compte

Les « 3 villages » sont éloignés du centre-bourg. Pour les connecter davantage à la vie de la commune et permettre aux habitants de disposer d'un espace récréatif et convivial, ce village a été choisi pour expérimenter la création d'une « place de village ».

La traversée du village ne permet pas de disposer de l'espace public sereinement : la vitesse des véhicules crée une insécurité, les habitants ne peuvent pas circuler à pied ou à vélo de façon sécurisée. Par ailleurs, il n'existe pas de stationnement formalisé sur l'espace public.

Une réflexion sur le transport scolaire et à la demande est en cours à la COMPA.

Les buts/les finalités ✓ À moyen/long terme ✓ Peut intégrer des valeurs	Pour construire une ruralité heureuse et conviviale, et éviter d'être une commune « dortoir », la commune veut favoriser les rencontres dans les villages, et améliorer le cadre de vie des habitants. Vu la fréquentation de la route communale, il faut également améliorer la sécurité pour la circulation à vélo ou à pied.	
Les objectifs opérationnels (Spécifique/Mesurable/ Accessible et Attrayant/réaliste)	Établir un plan guide pour créer une place de village. Établir l'esquisse et le chiffrage pour aménager une voirie sécurisée	
Les moyens ✓ Humain ✓ Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Place de village : une convention avec AGROCAMPUS permettra à un groupe d'étudiant de réaliser le plan guide de l'opération. - Mobilité : le schéma mobilité qui se déroule entre novembre 2022 et septembre 2023, doit intégrer des tronçons prioritaires d'aménagement. Ce projet en fera partie pour dimensionner les aménagements et les coûts. 	
Partenaires /acteurs éventuels À associer au projet	COMPA AGROCAMPUS Financeurs : Département, ADEME	
Les échéances Date démarrage/fin ✓ Phasage éventuel	<ul style="list-style-type: none"> - Création du COPIL lors du CM du 16 février - La commune doit se rapprocher des propriétaires privés sur la place potentielle - 20 mars (14/16 H en visio) réunion de lancement avec AGROCAMPUS (COPIL) (Méthode à définir avec étudiants, notamment concertation) <ul style="list-style-type: none"> - 5 mai finalisation du plan guide Place de village par les étudiants (COPIL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de concertation sur l'aménagement de la voirie (dates : XX/XX ...) - Associer le groupe citoyen au projet place de village - Mai : réalisation de la fiche opérationnelle sur l'aménagement de la voirie (schéma mobilité) - Juin : esquisse et chiffrage des tronçons prioritaires. - (COPIL) - CM juillet présentation du projet global.
Estimation budgétaire (si connue)	Convention AGROCAMPUS : 1 200 € Schéma mobilité (global) : 35 000 €	
Indicateurs de résultats ✓ À quoi verra-t-on que le projet est réussi ? Sur quoi pourra-t-on s'appuyer pour le mesurer ?	Donner une perspective concrète à ce projet : Établir le budget de ces aménagements, le calendrier de réalisation, lancer le marché pour les travaux.	
Points de vigilance/observations	Intégrer une entrée sentier pédestre (projets en cours de réflexion). Veiller à faire la recherche de subventions en parallèle.	

Création COPIL : Yves T. – Joseph B. – Roseline V. – Leïla T. – Daniel P.
+ contacter les absents de ce CM

9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

9.1. CR Commission Transition écologique du 02-02-2023

Présentation : Laurent GOURET

Cartographie des haies de la commune : effectuer inventaire

Sensibilisation : - Avril sortie reptile

- Programmation d'un film -> Explosion des pandémies

Groupe Déchets -> Opération ramassage le 15 avril 2023

Jardins partagés : - 25 février 2023 => Complément plantation

- 06 avril 2023 => Lancement association

Création 2 nouveaux groupes travail :

- Changement climatique : - Lister et mettre en valeur les actions communales
Développement de la fibre : Impact sur les haies et entretien (Département...)
- Groupe cours d'eau : Candidature contrat territorial eau
 - Financement étrille et vidéo sensibilisation refusé
 - Financement création mares ?
- o Action COMPA se recentre sur les cours d'eau « Havre, Beusse... » et restauration confluence bas du bourg -> Articulation avec la COMPA pour le 24 février 2023 (site Natura 2000, loi de l'eau...)

10. Informations et questions diverses

10.1. Visites dans les Maisons de retraite

Présentation : Roseline VALEAU

- 20 personnes dans 8 maisons de retraite ont été visitées par la commission en cette nouvelle année (visites, distribution des cadeaux...)
- A noter deux nouvelles résidentes à LIGNE et RIAILLE

10.2. Retour sur l'exposition artistique du 11 et 12 février 2023 au restaurant scolaire

Présentation : Daniel JOUNEAU

16 exposants (Coufféens et 2 natifs de Couffé)

Objectif atteint et succès de l'expo pour la satisfaction des exposants et des 350 visiteurs sur les deux jours

A renouveler

10.3. Retour sur l'Inauguration Espace santé du 13 février 2023

Présentation : Daniel PAGEAU

Présence de Nathalie POIRIER (région), Maurice PERION (COMPA), le capitaine LEROUX (gendarmerie d'Ancenis), Nadine YOU et André RAITIERE (maires de Mésanger et Riaillé) et autres élus de Oudon, Teillé.

Présence également d'une dizaine d'élus coufféens et quelques élus de la mandature précédente dont Martine CORABOEUF (maire)

Une délégation de LEXHAM, des entreprises et Maîtrise d'œuvre qui ont participé aux travaux (Landais, Cabinet Arrondel...), Mr MARJOLET (EPF), Mathieu COLLIN (pharmacie), Sylvie LEHY et une collègue (infirmières), Jean-Yves BAZIN et des citoyens, soit environ 80 personnes

L'inauguration s'est passée dans un esprit bon enfant et fort sympathique. A priori les participants semblaient plutôt satisfaits de par le temps passé lors du moment convivial et les échanges entre les participants

10.4. Distribution du bulletin annuel par les élus

Présentation : Cécile COTTINEAU

La distribution a été effectuée entre les 18 et 29 janvier 2023 à raison de 100/120 foyers par binôme différents de l'année précédente ainsi que les secteurs de distribution.

Bon accueil des citoyens agréablement surpris parfois mais satisfaits de cette démarche.

Ces rencontres permettent d'autres connaissances (Suzanne L.).

- Veiller à bien aller à la rencontre des gens et ne pas se contenter de mettre les bulletins dans les boîtes aux lettres.

A cette occasion, remise aussi des numéros de maisons dans certains villages.

10.5. Manifestation du 18 février 2023 pour le maintien des urgences à l'hôpital d'Ancenis

Présentation : Daniel PAGEAU

Cette manifestation est importante pour sauver nos urgences et notre système santé en grande souffrance actuellement. Aussi tous les élus sont invités dans la mesure des disponibilités à participer à cette manifestation.

10.6. Vin d'honneur offert par la municipalité pour le Grand Prix de Couffé et de la Vallée de la Loire – course cycliste du 26 février 2023 à 18h00 salle des Chênes

Présentation : Daniel PAGEAU

Présence des élus : Frédéric D. – Suzanne L. – Céline V. – Daniel P.

Roseline V. ?

10.7. Panneaux affichage sauvage « antennes relais » dans le bourg et les villages

Des personnes ont affiché des panneaux suite au projet d'antenne relais sur la commune. Cet affichage a été porté également sur les réseaux sociaux.

Considérant qu'il s'agit d'un affichage sauvage, la municipalité doit les faire enlever.

Il est décidé de contacter la personne (Signataire sur les réseaux sociaux) pour les faire enlever. A défaut à voir avec la gendarmerie.

10.8. Spectacle de la commission culturelle du 11 mars 2023 : Concert LÖWY

Frédéric DELANOUE : Les élus sont invités à assister à ce concert

Séance levée à 23h20

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 16-02-2023

SÉANCE N°02 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla (arrivée à 21h30), Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline.

ABSENT(E)S-EXCUSÉ(E)S : Mme FAYOLLE Julie, Mme GUYONNET Émilie, Mme LE MOAL Sylvie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. RAMBAUD Jérémy

ABSENT(E)S : Mme AURILLON Noémie,

POUVOIR(S) :

Mme FAYOLLE Julie donne pouvoir à M. GOURET Laurent

Mme GUYONNET Émilie donne pouvoir à Mme LELAURE Suzanne

Mme LE MOAL Sylvie donne pouvoir à M. SOULARD Éric

Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie donne pouvoir à Mme COTTINEAU Cécile

M. RAMBAUD Jérémy donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel

Mme FEILLARD Sylvie a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BARTHELEMY Fabrice		Mme LELAURE Suzanne	
M. BLANDIN Fabrice		M. PAGEAU Daniel	
M. BRULÉ Joseph		M. RICHARD Thierry	
M. CHEVALIER Charles,		M. SOULARD Éric	
Mme COTTINEAU Cécile		M. TERRIEN Yves	
M. DELANOUE Frédéric		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme FEILLARD Sylvie		Mme VALEAU Roseline	
M. GOURET Laurent		Mme VIGNOLET Céline	
M. JOUNEAU Daniel			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie